

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2021

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Manuel ROBLIN et Jérôme MALADRY.

Absents excusés : Madame Michelle DELETANG ayant donné procuration à Mme Odile SINQUIN et Monsieur Dominique BERNARD ayant donné procuration à Mme Virginie MONNEREAU.

Monsieur Joël RAFIN a été élu secrétaire de séance.

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL- CONTRAT GROUPE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 05 octobre 2020, le Centre de Gestion a été mandaté pour relancer une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel. La CNP a été retenue.

Le contrat avec la CNP va être passé pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2022. Les taux retenus sont de 5.10 % pour le personnel affilié à la CNRACL et de 1.15% pour le personnel affilié à l'IRCANTEC, avec couverture de la totalité des charges patronales.

ACQUISITION PODIUM POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite à des demandes de certains animateurs (lors de manifestations), il convient d'acquérir un podium amovible pour la salle polyvalente (4 unités).

Il présente au Conseil Municipal deux devis :

- ALTRAD pour un montant de 1 957.00€ HT, soit 2 348.40€ TTC
- COMAT et VALCO pour un montant de 1 820.00€ HT, soit 2 184.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de faire l'acquisition d'un podium pour la salle polyvalente ;
- **RETIENT** la proposition de COMAT et VALCO pour un montant de 1 820.00€ HT ;

ACQUISITION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE EXTERIEUR

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir un panneau d'affichage extérieur, destiné à la diffusion et à la communication d'informations officielles.

Il présente au Conseil Municipal le devis de la société COMAT et VALCO dont le montant s'élève à 279.02€ HT, soit 334.82€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de faire l'acquisition d'un panneau d'affichage extérieur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ;

DECISION MODIFICATIVE N°4- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

COMPTE	INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
2151	Réseaux de voirie	- 6 000.00€	
2161	Œuvres et objets d'art		+ 1 600.00€
2184	Mobilier		+ 2 600.00€
2313	Constructions		+ 1 800.00€
SOLDE INVESTISSEMENT DEPENSES			0.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°4 du budget principal présentée ci-dessus.

SUBVENTION COMMERCE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le budget commerce reste déficitaire en 2020, en partie à cause de la crise COVID: une subvention du budget principal est donc toujours nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget commerce existe dans la commune pour maintenir la seule activité au sein de la commune et que cette activité n'a pas pour but de dégager des bénéfices : sans subvention, c'est la mort du dernier commerce de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention du budget principal vers le budget commerce d'un montant de **18 468.33€**, correspondant au résultat de clôture de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser une subvention de **18 468.33€**, sur le budget commerce ;

REGLEMENT ET TARIFICATION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de revoir le règlement et les tarifs du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à 200€ les concessions trentenaires de 2m²;
- **FIXE** à 700€ les cases au colombarium pour une durée de 30 ans ;
- **FIXE** à 500 € les cavurnes pour une durée de 30 ans ;
- **FIXE** à 20€ la dispersion au jardin du souvenir
- **APPROUVE** le règlement applicable dès le 1^{er} novembre 2021.

Questions diverses

-Monsieur le Maire fait le point sur le recensement des travaux Vendée Eau et SyDEV : Effacement de réseaux rue du Calvaire

-Location salle pour cours xi-gong

-Projection du film nature Vendée Grand Littoral le 20/11/21 à 17h à la Jonchère

-Demandes de devis à effectuer pour un podium dans la salle polyvalente

-Goûter des aînés le 15/12/21 à 15h

-Carrefour des Maires le 08/10/21 aux Herbiers

-Assemblée VGL pour élus en Novembre

-Tous en forêt le 2/10/21

-Guichet de l'habitat : service proposé par VGL pour amélioration de l'habitat

-Restauration gloire de l'Eglise : 70% de subvention du Département

-Référénte Commission pour les violences conjugales sexistes et sexuelles : Michelle- Titulaire
Odile- Suppléante

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 08 novembre 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 04 octobre 2021

Le Maire